

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI.

* *

Article 1 :

L'Association Caissargues Chess Club organise son **Tournoi Rapide Jeunes (- 20 ans)** le samedi 2 mai 2026 à la salle Aldébaran à Caissargues.

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié B pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (voir l'introduction des Règles du Jeu)

Les appariements se font au Système Suisse (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

L'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se déroulera en sept rondes à la cadence de 10min + 10 sec/coup. Le délai de forfait est de 10 min pour chaque ronde.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : Fin du pointage à 13h45. Début du tournoi à 14h00.

Tout retardataire ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Jeunes : 5€

La liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la fin de la 4^{ème} ronde. Les prix sont attribués au classement par départage (voir article 6). Les prix ne sont pas cumulables.

Article 6 : Classement

Départage des ex aequo : 1^{er} départage : Buchholz tronqué, 2^{ème} départage : Cumulatif, 3^{ème} départage : Performance.

Article 7 : Forfaits

Particularités locales :

- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements ait été publiés.
- Avoir une attitude convenable ;

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient remplir la feuille de résultats sur la table de l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 10 :

Arbitre Principal :RUTYNA Marie, arbitre open 1

Article 11 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur